

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Care cartridge

N° d'article

56.01.914; 56.01.908; 56.01.910; 56.02.214

Code UFI

V92H-UEY7-SS6E-8TUT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Cartouche d'entretien RATIONAL pour tous les iHexagon, iCombi Pro avec iCareSystem AutoDose à usage professionnel

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RATIONAL AG

Adresse

Siegfried-Meister-Straße 1
86899 Landsberg am Lech
Allemagne

Téléphone

+49 8191 327 387

Courriel

reinigung@rational-online.com

Fax

+49 8191 327 231

Site web

www.rational-online.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Antigifcentrum: +32 70 245 245; Emergency CONTACT (24-Hour-Hotline): +49 6132 844 63

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

Mentions de danger

H302, H314, H317, H318, H335

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide maléique , Acide citrique , acide adipique

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
acide maléique	110-16-7 203-742-5 01-2119488705-25-xxxx 607-095-00-3	50 - 70%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H302, H315, H317, H319, H335 - -	Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,1 %;
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026-42-xxxx 607-750-00-3	20 - 30%	Eye Irrit. 2, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H319, H335 - -	-
acide adipique	124-04-9 204-673-3 01-2119457561-38-xxxx 607-144-00-9	10 - 20%	Eye Irrit. 2	H319 - -	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Provoque des brûlures graves de la peau.

Contact avec les yeux

Provoque des brûlures graves des yeux.

Ingestion

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Non demandé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Porter un équipement de protection individuel.

Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir hors de portée des enfants.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 8A (Substances dangereuses inflammables et corrosives)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10°C à 40°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 : Détergents et produits de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)
Voir la section Cartouche Care

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
acide adipique	124-04-9 204-673-3	- 5	-	-	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	3 mg/m ³	Employés	Sys- témiques
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	3 mg/m ³	Employés	Sys- témiques
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Chronique (long terme)	3 mg/m ³	Employés	Locaux

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
		Inhalation			
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	3 mg/m³	Employés	Locaux
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	74,1 mg/m³	Employés	Sys- témiques
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	21 mg/kg	Employés	Sys- témiques
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	13 mg/m³	Consommateurs	Sys- témiques
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	7,5 mg/kg	Consommateurs	Sys- témiques
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	7,5 mg/kg	Consommateurs	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Eau potable	100 µg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Rejets intermittents (eau douce)	428,1 µg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Eau de mer	10 µg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Station d'épuration	44,6 mg/l
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sédiment (eau potable)	334 µg/kg sédiment ps

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	33,4 µg/kg sédiment ps
acide maléique (110-16-7/203-742-5)	PNEC	Sol	0,0415 mg/kg poids sec du sol
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Eau potable	126 µg/l
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Rejets intermittents (eau douce)	460 µg/l
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Eau de mer	12,6 µg/l
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Sédiment (eau potable)	474 µg/kg
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	47,4 µg/kg
acide adipique (124-04-9/204-673-3)	PNEC	Sol	0,0208 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau potable	0,44 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau de mer	0,044 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Station d'épuration	1000 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau potable)	34,6 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sol	33,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés
Non demandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matière des gants : Latex naturel, polychloroprène ou nitrile, catégorie III selon la norme EN 374.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Solide

Couleur

blanc

Odeur

caractéristique

Point de fusion / congélation

Non déterminé pour le mélange.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

1,9

Méthode

Solution aqueuse à 1 %

Viscosité cinématique

Non applicable.

Viscosité, dynamique

Non applicable.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

complètement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

1,42 g/cm³

Densité relative

Non déterminé pour le mélange.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

< 3 %

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes
Métaux légers
Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation de gaz dangereux possible en cas d'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Données toxicologiques pour les composants

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	>2.000 mg/kg	Cutanée	-	rat	OECD 402	ECHA
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LD50	1.560 mg/kg bw	Dermal	-	lapin	-	-
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LD50	708 mg/kg bw	Oral(e)	-	rat	-	-
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LC50	> 0,72 mg/l	Inhalatif	1 h	rat	-	-
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	LD50	5560 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401	ECHA
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	LC0	>7,7 mg/l	Inhalativ	4h	rat	OECD 403	ECHA
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	5.400 mg/kg	Oral(e)	-	souris	OECD 401	ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures graves de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures graves des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006



Care cartridge

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Dir-ective	Remarque
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	LC50	75 mg/l	96 h	-	EPA-660/3-75-009	-
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	LC0	>1.000 mg/l	96h	Danio rerio	-	ECHA

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	440 mg/l	48 h	Leuciscus idus	OECD 203	ECHA

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	EC50	74,35 mg/l	72 h	-	OECD 201	-
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	ErC50	59 mg/l	72h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	ECHA

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	EC50	42,81 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	-
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	LC50	46 mg/l	48h	Daphnia magna	OECD 202	ECHA
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	1.535 mg/l	24 h	Daphnia magna	-	ECHA

Toxicité chronique

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Nom du produit / de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Dir-ective	Remarque
acide adipique 124-04-9 / 204-673-3	NOEC	6,3 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD 211	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Nom du produit / de la substance N° CAS/CE	Type d'essai	Durée	Résultat	Méthode/Directive
acide maléique 110-16-7 / 203-742-5	Biodégradabilité	28 d	92 %	OECD 301 D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé.

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3261

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

3261 - SOLIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (acide maléique , Acide citrique , acide adipique)

Nom d'expédition IMDG correct

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (MALEIC ACID, CITRIC ACID, ADIPIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

ADR/RID/ADN



8

Classe ADR/RID

8

Code de classe ADR/RID

C4

FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Numéro de danger ADR/RID

80

Catégorie IMDG

8

Classe IATA

8

Classe ADN

8

Code de classification ADN

C4

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Non

Polluant marin IMDG

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG EmS

F-A,S-B

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del'OMI

Non applicable.

Autres

Autres informations ADR-RID

LQ: 1 kg

EQ: E1

Catégorie de transport (code de restriction des tunnels): 2 (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : Non applicable.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non applicable.

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non applicable.

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non applicable.

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non applicable.

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non applicable.

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non applicable.

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non applicable.

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Section 1.2 & 1.4

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS - Chemical Abstract Service

CLP - Classification, Labelling and Packaging

DMEL - Derived Minimum Effect Level

DNEL - Derived no effect level

EC50 - Half maximal effective concentration 50%

GHS - Globally Harmonised System

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal concentration 50%

LD50 - Lethal dosis 50 %

MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance

PEC - Predicted Environmental Concentration

PNEC - predicted no effect concentration

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - Reglement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

SVHC - Substance of very high concern

vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

ECHA C&L - Inventaire

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Dangers pour la santé : OECD 431 (reconstructed human epidermis) ; OECD 438 (Isolated Chicken Eye Test)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 4.2
Délivré: 2024-11-19
Remplace la fiche de
données de sécurité: 2023-11-20

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006



Care cartridge

Signification des phrases

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires
Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.